FICHE DE RENSEIGNEMENT PREALABLE A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Fiche à retourner à la Mairie de Servon-sur-Vilaine, dépôt à l'accueil, par courrier, où par e-mail à sports@ville-servonsurvilaine.fr

À transmettre 3 mois avant la date de l'organisation pour une manifestation d'envergure (accueil de + 300 personnes), 2 mois avant la date de l'événement pour toutes les autres manifestations.

La transmission de cette fiche ne vaut pas autorisation d'organisation par la commune.

Organisateur

Vous êtes un(e) : ☐ Association ☐ Particulier ☐ Entreprise ☐ Etablissement scolaire

Nom de l'entité et du demandeur :

Adresse :

Tél. : Mail :

Manifestation

Nom de l'événement : Nombre de participants estimé :

Date(s) : Accès : ☐ libre ☐ payant

Lieu(x) demandé(s) pour la manifestation :

☐ Georges Brassens ☐ Georges Brassens ***(cuisine/frigos uniquement)*** ***(+ annexe à compléter en page 4 pour Georges Brassens)***

☐ Olympie ☐ Corinthe ☐ Delphes ☐ Némée ☐ Ar Miltamm ☐ Terrains de football ☐ Terrain de pétanque

☐ Halle Tennis ☐ Autre lieu à préciser :

Horaires (incluant la mise en place) : Horaires d'accueil du public :

Besoin en communication sur les supports de la collectivité

La collectivité se réserve le droit de publier ou non en fonction du type d'information et du public concerné. Contact : communication@ville-servonsurvilaine.fr. Merci d'envoyer des précisions sur les informations à communiquer à cette adresse.

☐ Magazine Le Fil de Servon : Envoyer les informations en répondant à l'appel à contribution (environ 2 mois avant chaque parution) ou contacter le service communication.

☐ Newsletter

☐ Panneau lumineux

☐ Site internet

☐ Facebook (partage de publication)

☐ Banderoles : Affichage soumis à validation du service communication. Les grilles ne peuvent porter que deux manifestations en même temps. Les banderoles seront posées par le demandeur au plus tôt 15 jours avant l'événement et retirées au plus tard le lendemain de la manifestation.

Sites d'affichage des banderoles :

☐ Grille rue Laënnec (en face du centre technique municipal) ☐ Grille rue Charles Brisou (en face du centre médical)
☐ Grille rond-point Saint-Martin (direction Châteaubourg)

Tout autre affichage dans l'espace public est interdit par le code de l'environnement.

Besoins en matériel

- Demande de prêt de matériel (estimation précise). *Toute demande de matériel devra faire l'objet d'un accord des services techniques pour être mis à disposition* :

Matériel sous réserve de disponibilité	En stock	Quantité		En stock	Quantité
Tables 4 à 6 personnes (1,20 m x 0,80 m)	**58**		Grilles d'exposition	**50**	
Tables 6 à 8 personnes (1,83 m x 0,76 m)	**40** *uniquement pour intérieur*		Barrières	**70**	
Tables 10 à 12 personnes (3 m x 0,75 m)	**10**		Podium (1,20 m x 1,20 m)	**49**	
Chaises	**314** *dont* 120 *uniquement pour intérieur*		Conteneurs poubelles *(indiquer le nombre de participants)*	**1** (0 à 500 personnes) **2** (500 à 1 000 personnes) **3** (1 000 à 2 000) personnes **4** (+ 2 000 personnes)	
Passe-câbles (longueur 1 m)	**10**		Rallonges *(indiquer le nombre et la taille des rallonges souhaitées)*	**2** (rallonge de 5 m) **3** (rallonge de 10 m) **2** (rallonge de 15 m) **1** (rallonge de 20 m)	
Raccords pour branchement coffrets électriques *(prise caravane)*	**5**				

La réservation de la vaisselle s'effectue au moyen de la fiche location de la salle Georges Brassens ***(annexe page 4)***

Matériel supplémentaire demandé (sous réserve de faisabilité et de l'implication du demandeur dans la logistique occasionnée) :

⇨ Merci d'indiquer la date, le lieu et l'horaire du dépôt du matériel souhaité **:**

L'installation du matériel est faite par le demandeur qui s'engage également à gérer le chargement et le déchargement de ce dernier.

L'ensemble du matériel mis à disposition reste sous la responsabilité de l'organisateur durant toute la durée de la manifestation, y compris lors de son installation et de son retrait. Tout matériel non restitué ou détérioré pourra être facturé.

Besoins énergétiques

Branchement eau : ☐ oui ☐ non

Branchement(s) électrique : ☐ oui ☐ non

Puissance demandée en kW **:**

Type de branchement prévu :

Observations/Remarques

Demande d'autorisation de débit de boissons temporaires

(demande à formuler au plus tard 1 mois avant l'événement)

Débits de boissons : ☐ oui / 1ère catégorie **sans alcool** *(arrêté non obligatoire **à cocher uniquement si nécessaire**)*
☐ oui / 3ème catégorie ☐ non

Horaires début et fin de chaque débit(s) de boisson projetée et **lieu(x)** exact(s) :

Rappel : Limite annuelle de 5 débits de boissons avec alcool par année civile/par association (10 pour les associations sportives).

1 débit de boissons par lieu, et jusqu'à 2 heures au plus tard.

Cette demande sera instruite conformément aux dispositions du code de la Santé Publique, dans le respect de la règlementation en vigueur. En cas d'acceptation de la demande, les autorisations seront transmises par mail et publiées sur notre site internet https://www.ville-servonsurvilaine.fr/ma-ville/actes-administratifs/

Autorisations diverses*

Sonorisation : ☐ oui ☐ non

Horaires début et fin de la sonorisation et **lieu(x)** *(uniquement pour les manifestations en extérieur)* :

Arrêté de circulation : ☐ oui ☐ non

Horaires début et fin du/des arrêté de circulation et **lieu(x)** exact(s):

Arrêté d'occupation du domaine public : ☐ oui ☐ non

Horaires début et fin d'occupation du domaine public et **lieu(x)** exact(s):

*** Pour les autorisations diverses, et, en fonction de la demande, joindre impérativement :**

- Le plan des lieux décrivant l'implantation des installations et des équipements
- Les itinéraires des courses, défilés, déambulation, randonnée
- Les plans de circulation et de déviation

Date de la demande :

Nom et signature du demandeur :

Le signataire s'engage à être habilité à effectuer cette demande d'autorisation d'organisation de manifestation et certifie que les renseignements du dossier sont exacts.

Pour toutes questions, votre interlocuteur privilégié est Nicolas THALLINGER, coordinateur de l'action sportive et de la vie associative : **06 11 39 99 46** **sports@ville-servonsurvilaine.fr**

Pendant la manifestation en cas d'urgence et de fermeture des services, vous pouvez contacter l'élu d'astreinte : 06 03 34 36 81

Annexe – Location salle Georges Brassens

Le locataire s'assure avoir déposé : une attestation d'assurance responsabilité civile valide pour la période d'occupation de la salle, le chèque de caution, le règlement lorsque celui-ci est demandé (voir délibération)

Programmation du badge d'accès

Installation salle (accès de la salle uniquement avec le badge, sans public) :

Date : Horaires :

Accueil public (accès de la salle libre):

Date(s) + horaires :

Rangement/ménage de la salle (accès de la salle uniquement avec le badge, sans public) :

Date : Horaires :

Etat des lieux

Date et horaire souhaité pour l'état des lieux d'entrée :

Coordonnées de la personne à contacter *(si différente de l'organisateur)*:

Vaisselle

La vaisselle vous sera prêtée et devra être restituée dans le même état. Toute dégradation de vaisselle sera facturée au locataire, suivant le tarif en vigueur. *(Nettoyage salle/vaisselle* ***: 30,01€/heure****)*

Tarif de remplacement (casse, perte) en vigueur au 1er septembre 2026	En stock	Quantité		En stock	Quantité
Assiette plate (5,83€)	**250**		Assiette à dessert (5,00€)	**250**	
Cuillère de table (2,16€)	**250**		Cuillère à café (1,77€)	**250**	
Fourchette de table (2,16€)	**250**		Couteau de table (2,53€)	**250**	
Verre ordinaire (2,22€)	**250**		Verre à pied (4,03€)	**236**	
Tasse à café (3,43€)	**250**		Plat ovale – grand (31,37€)	**12**	
Plat ovale – moyen (15,09€)	**17**		Plat à gratin ovale (40,62€)	**9**	
Grand légumier à oreille inox (37,63€)	**22**		Saucier inox (8,96€)	**6**	
Pichet (22,54€)	**18**		Corbeille à pain (8,96€)	**40**	

Tarification des particuliers ou acteurs à but lucratif (uniquement)

Voir délibération tarifs municipaux : https://www.ville-servonsurvilaine.fr/ma-ville/tarifs-municipaux/

Vous êtes un(e) : ☐ Particulier ☐ Entreprise

Pour la tarification **Georges Brassens** :

Durée location : ☐ Matinée (8h-14h) ☐ Soirée (16h-3h) ☐ Journée (8h-3h) ☐ Petit week end (sam.8h au dim.12h) ☐ Grand week end (vend. 17h au dim.20h)

Vous êtes : ☐ Servonnais ☐ Extérieurs

Joindre un justificatif de domicile

Pour la tarification **delphes** – acteurs à but lucratif :

Durée location : ☐ Demi-journée (8h-13h) ☐ Demi-journée (14h-19h) ☐ Journée (8h-19h) ☐ Soirée (14h-23h)